



Limoges, le 9 octobre 2023

Monsieur le Maire
De la ville de Limoges

Monsieur le Maire,

Nous souhaiterions discuter des horaires variables. En effet, les horaires variables ont été instaurées depuis 3 ans maintenant. Nous avons, suffisamment, de recul sur ce dispositif afin de vous faire les propositions suivantes :

- Que la plage variable du matin s'étende de 7h30 à 9h au lieu de 8h à 9h comme actuellement,
- Que la plage variable du soir s'étende de 16h à 18h au lieu de 16h30 à 18h comme actuellement,
- Qu'il soit possible de poser 7h30 au titre des horaires variables au lieu de 3h45,
- Que le rapport du crédit « d'heure variable » d'un mois sur l'autre soit porté à 12h au lieu de 6h toutes catégories confondues.

Sur ce dernier point, nous tenons tout particulièrement à attirer votre attention sur les plafonds d'écêtement. En effet, ces « limites » conditionnent les heures que les agents sont susceptibles de perdre au sens où elles ne seraient pas comptabilisées.

Voici nos propositions :

- Que le plafond mensuel soit porté à 12h au lieu de 6h,
- Que le plafond hebdomadaire soit porté à 5h au lieu de 2h30,
- Que le plafond journalier soit porté à 2h30 au lieu de 1h30.

Nous restons à votre disposition pour discuter de ces propositions et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau,
La Secrétaire Générale,

Christelle BARBEREAU